

Annexe : Notes explicatives et origine des données

Catégorie 1 Taille de l'État : dépenses publiques, impôts et entreprises publiques

A Les dépenses de consommation de l'État en pourcentage de la consommation totale

Cette composante est mesurée au moyen des dépenses de consommation de l'État en pourcentage de la consommation totale. Le classement pour cette composante est égal à : $(V_{\max} - V_i) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i est la consommation réelle du gouvernement en proportion de la consommation totale du pays, tandis que V_{\max} et V_{\min} ont été respectivement fixés à 40 et à 6. Les données de 1990 ont été utilisées pour calculer les valeurs maximales et minimales pour cette composante. Les pays ayant une plus grande proportion de dépenses publiques ont obtenu les cotes les plus basses. En revanche, à mesure que le ratio se rapproche de la valeur maximale, le ratio se déplace vers zéro. ♦ **Sources** Bank mondiale, *World Development Indicators* (plusieurs numéros); Fonds monétaire international, *International Financial Statistics* (plusieurs numéros); United Nations National Accounts.

B Les transferts et les subventions en pourcentage du PIB

Cette composante est mesurée au moyen des transferts et des subventions des États en pourcentage du PIB. Le classement pour cette composante est égal à : $(V_{\max} - V_i) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i est la proportion des transferts et des subventions par rapport au PIB, tandis que les valeurs de V_{\max} et V_{\min} sont respectivement fixées à 37.2 et à 0.5. Les données de 1990 ont été utilisées pour calculer les valeurs maximales et minimales pour cette composante. La formule sera à l'origine d'une cote plus basse pour les pays avec des transferts plus élevés. Lorsque la taille des transferts d'un pays se rapproche de celle du pays avec le niveau de transfert le plus élevé pendant l'année de référence 1990, la cote du pays s'approche de zéro. ♦ **Sources** Fonds monétaire international, *Government Finance Statistics Yearbook* (plusieurs années); Banque mondiale, *World Development Indicators* (plusieurs numéros); Fonds monétaire international, *International Financial Statistics* (plusieurs numéros); United Nations National Accounts.

C Entreprises publiques et investissement public

Les données sur le nombre, la composition et la proportion de la production fournie par les entreprises publiques et l'investissement public en pourcentage du total des investissements ont été utilisées pour construire le classement de zéro à 10. Les Pays avec un plus grand nombre d'entreprises publiques et d'investissement public ont reçu les cotes les plus basses. Lorsqu'il y avait peu d'entreprises publiques et que l'investissement public était généralement inférieur à 15% de l'investissement total, les pays ont reçu une cote de 10. Lorsqu'il y avait peu d'entreprises publiques autres que celles présentes dans les industries où les économies d'échelle réduisent l'efficacité de la concurrence (par exemple, la production d'énergie) et où l'investissement public représentait entre 15% et 20% du total, les pays ont reçu une cote de 8. Lorsqu'il y avait, là encore, peu d'entreprises publiques autres que celles présentes dans le secteur de l'énergie et d'autres industries similaires et que l'investissement public représentait entre 20% et 25% du total, les pays ont reçu une cote de 7. Lorsque les entreprises publiques étaient présentes dans les secteurs de l'énergie, des transports et des communications et que l'investissement public se situait entre 25% et 30% du total, les pays ont reçu une cote de 6. Lorsqu'un nombre important

d'entreprises publiques opéraient dans plusieurs secteurs, notamment l'industrie de transformation et que l'investissement public était généralement compris entre 30% et 40% du total, les pays ont reçu une cote de 4. Lorsque de nombreuses entreprises publiques opéraient dans plusieurs secteurs, y compris la vente au détail et que l'investissement public représentait entre 40% et 50% du total, les pays ont obtenu une cote de 2. Une cote de zéro a été attribuée lorsque l'économie était dominée par les entreprises publiques et que l'investissement public dépassait 50% du total des investissements. ♦ **Sources** Fonds monétaire international, *Government Finance Statistics Yearbook* (plusieurs numéros); Banque mondiale, *World Development Indicators* (plusieurs numéros); Fonds monétaire international, *International Finance Statistics* (various issues); World Economic Forum, *Global Competitiveness Report* (various issues); United Nations National Accounts.

D Le taux marginal maximal d'imposition

i Le taux marginal maximal d'imposition sur le revenu

Les pays ayant les taux d'imposition marginaux les plus élevés qui prennent effet au niveau des seuils à faible revenu ont reçu les cotes les plus basses basées sur la matrice ci-dessous. Les données sur les seuils de revenus en devise locale ont été converties en dollars US de 1982-1984 (en utilisant les taux de change au début de l'année et l'IPC des Etats-Unis). Ces chiffres incluent, le cas échéant, les taux sous-nationaux.

ii Le revenu marginal maximal et cotisations sociales totales

Les pays avec des revenus marginaux et des cotisations sociales plus élevés qui prennent effet au niveau des seuils à faible revenu ont reçu les cotes les plus basses basées sur la matrice ci-dessous. Les données sur les seuils de revenu en devise locale ont été converties en dollars US de 1982-1984 (en utilisant les taux de change au début de l'année et l'IPC des Etats-Unis). Ces chiffres incluent, le cas échéant, les taux sous-nationaux.

Seuil de revenu auquel le taux marginal supérieur s'applique (1982–1984 \$US)

Taux marginal d'imposition maximal	< \$25,000	\$25,000–\$50,000	\$50,000–\$150,000	> \$150,000
< 20%	10	10	10	10
21%–25%	9	9	10	10
26%–30%	8	8	9	9
31%–35%	7	7	8	9
36%–40%	5	6	7	8
41%–45%	4	5	6	7
46%–50%	3	4	5	5
51%–55%	2	3	4	4
56%–60%	1	2	3	3
61%–65%	0	1	2	2
66%–70%	0	0	1	1
> 70%	0	0	0	0

Sources: PricewaterhouseCoopers, *Worldwide Tax Summaries Online*, <<http://www.pwc.com/extweb/pwcpublishations.nsf/docid/9B2B76032544964C8525717E00606CBD>>; PricewaterhouseCoopers, *Individual Taxes: A Worldwide Summary* (plusieurs numéros).

Catégorie 2 Structure juridique et protection du droit de propriété

Remarque: Les classements pour la catégorie 2 de 1970 à 1995 sont les mêmes que ceux de la catégorie V de l'*Economic Freedom of the World: 2001 Annual Report*. Les renseignements méthodologiques du rapport de 2001 sont reproduits ci-dessous.

A Indépendance judiciaire

Cette composante provient de la question de l'enquête du *Global Competitiveness Report* : « Est-ce que le pouvoir judiciaire dans votre pays est indépendant des influences politiques des membres du gouvernement, des citoyens ou des entreprises? Non-fortement influencé (= 1) ou Oui-complètement indépendant (= 7). » La rédaction de la question a varié légèrement au cours des années. Toutes les variables du *Global Competitiveness*

Classements de la catégorie V du *Economic Freedom of the World: 2001 Annual Report*

V a ♦ Les pays avec un droit de propriété mieux protégés ont reçu des cotes plus élevées. Les données pour 1999 sont tirées du *World Competitiveness Report*, 2000 de l'IMD. Il n'y avait pas de données fiables disponibles pour 1995. Les données de 1980 à 1990 proviennent de l'*International Country Risk Guide* du PRS Group (divers numéros). Les données de 1970 et de 1975 proviennent du Business Environment Risk Intelligence (BERI). L'ICRG n'a pas fourni de classement pour la Barbade, le Bénin, le Burundi, la République Centrafricaine, le Tchad, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, Maurice, la Slovaquie et l'Ukraine. Nous avons classé ces pays sur la base de classements pour des pays similaires (entre parenthèses) : pour la Barbade (les Bahamas), Maurice (le Botswana), l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie (la Pologne et la Russie), la Slovaquie (la République Tchèque et la Slovaquie), l'Ukraine (la Bulgarie et la Russie), le Bénin, le Burundi, la République Centrafricaine, et le Tchad (le Cameroun, la République du Congo, le Gabon, le Mali et le Niger). ♦ Alors que l'échelle de notation pour les données de l'ICRG était à l'origine de 0 à 10, les données du BERI étaient sur une échelle de 1 à 4. Nous avons utilisé une analyse de régression fondée sur ces deux sources au cours de l'année initiale commune (1982) pour fusionner les deux ensembles de données et placer les cotes de 1970 et 1975 sur une échelle comparable à celle utilisée pour les autres années. De manière similaire, l'analyse de régression entre les données de l'IMD pour 1999 et les données de l'ICRG pour 1990 a été utilisée pour coller dans le nouvel ensemble de données. ♦ En raison d'incohérences dans les classements de l'ICRG au fil du temps, tous les classements ont été ajustés en utilisant la procédure maximale et minimale utilisée dans d'autres composants afin de rendre la composante cohérente dans le temps. La formule suivante a été utilisée pour placer les chiffres sur une échelle de 0 à 10 : $(V_i - V_{\min}) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i est la valeur réelle du pays pour la composante. V_{\max} et V_{\min} ont été respectivement fixés à un écart-type sous la moyenne de 10 et de 2. ♦ Sources: IMD, *World Competitiveness Report*, 2000; PRS Group, *International Country Risk Guide* (plusieurs numéros), et Business Environment Risk Intelligence.

V b ♦ Les pays avec des institutions juridiques qui étaient plus favorables à l'État de droit ont reçu des cotes plus élevées. Les données de 1980 à 1999 sur l'État de droit proviennent du *International Country Risk Guide* du PRS Group, (divers numéros). Pour certaines années, l'ICRG n'a pas fourni de classement pour la Barbade, le Bénin, le Burundi, la République Centrafricaine, le Tchad, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, Maurice, la Slovaquie et l'Ukraine. Pour ces cas particuliers, nous avons classé ces pays sur la base de classements pour des pays similaires (entre parenthèses): la Barbade (les Bahamas), Maurice (le Botswana), l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie (la Pologne et la Russie), la Slovaquie (la République Tchèque et la Slovaquie), l'Ukraine (la Bulgarie et la Russie), le Bénin, le Burundi, la République Centrafricaine et le Tchad (le Cameroun, la République du Congo, le Gabon, le Mali et le Niger). ♦ En raison d'incohérences dans les classements de l'ICRG au fil du temps, tous les classements ont été ajustés chaque année en utilisant la procédure maximale et minimale utilisée dans d'autres composants afin de rendre la composante plus cohérente dans le temps. La formule suivante a été utilisée pour placer les chiffres sur une échelle de 0 à 10 : $(V_i - V_{\min}) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i est la valeur réelle du pays pour la composante. V_{\max} et V_{\min} ont été respectivement fixés à un écart-type sous la moyenne de 10 et de 2. ♦ Source: PRS Group, *International Country Risk Guide* (plusieurs numéros).

Report ont été converties de l'échelle d'origine de 1 à 7 à une échelle de 0 à 10 à l'aide de la formule suivante : $EFW_i = ((GCR_i - 1) / 6) \times 10$. ♦ **Source** World Economic Forum, *Global Competitiveness Report* (plusieurs numéros), <<http://www.weforum.org/en/initiatives/gcp/index.htm>>.

B Impartialité des tribunaux

Cette composante provient de la question de l'enquête du *Global Competitiveness Report*: « Le cadre juridique de votre pays permet-il aux entreprises privées de régler des différends et de contester la légalité des actions du gouvernement et/ou la réglementation est inefficace et l'objet de manipulations (= 1) ou est efficace et suit un processus clair et neutre (= 7). » La rédaction de la question a varié légèrement au cours des années. ♦ **Remarque** Les classements pour l'État de droit du projet *Governance Indicators* de la Banque mondiale ont été utilisés pour combler l'information manquante pour les pays qui ne figuraient pas dans la source de données principale depuis 1995. ♦ **Sources** World Economic Forum, *Global Competitiveness Report* (plusieurs numéros), <<http://www.weforum.org/en/initiatives/gcp/index.htm>>; Banque mondiale, *Governance Indicators* (plusieurs années), <<http://www.worldbank.org/wbi/governance/govdata/>>.

C Protection des droits de propriété

Cette composante provient de la question de l'enquête du *Global Competitiveness Report*: « Les droits de propriété, y compris les actifs financiers, sont mal définis et ne sont pas protégés par la loi (= 1) ou sont clairement définis et bien protégés par la loi (= 7) ». ♦ **Remarque** Cela remplace une autre question du *Global Competitiveness Report* sur la protection de la propriété intellectuelle. ♦ **Source** World Economic Forum, *Global Competitiveness Report* (plusieurs numéros), <<http://www.weforum.org/en/initiatives/gcp/index.htm>>.

D Ingérence militaire dans l'État de droit et dans le processus politique

Cette composante s'appuie sur le « Political Risk Component G: Military in Politics » de l'*International Country Risk Guide*. « Une mesure de l'implication des militaires dans la politique. Dans la mesure où les militaires ne sont pas élus, la participation politique, même à un niveau secondaire, diminue l'imputabilité démocratique. La participation politique des militaires pourraient résulter d'une menace extérieure ou interne, être le résultat de difficultés profondes, ou bien d'une prise de contrôle par les militaires. A long terme, un système de gouvernement militaire fera certainement diminuer l'efficacité gouvernementale, deviendra corrompu et créera un environnement défavorable pour les entreprises étrangères. » ♦ **Remarque** Les classements « Political Stability and Absence of Violence » du projet *Governance Indicators* de la Banque mondiale ont été utilisés pour les pays qui ont été omis dans la principale source de données depuis 1995. ♦ **Sources** PRS Group, *International Country Risk Guide* (plusieurs numéros), <<http://www.prsgroup.com/ICRG.aspx>>; Banque mondiale, *Governance Indicators* (plusieurs années), <<http://www.worldbank.org/wbi/governance/govdata/>>.

E Intégrité du système judiciaire

Cette composante est fondée sur le « Political Risk Component I for Law and Order » de l'*International Country Risk Guide* : « Deux mesures comprenant une composante de risque. Chaque sous-composante est égale à la moitié du total. La sous-composante « loi » évalue la force et l'impartialité du système judiciaire, et la sous-composante « l'ordre » évalue le respect du publique pour la loi ». ♦ **Source** PRS Group, *International Country Risk Guide* (plusieurs numéros), <<http://www.prsgroup.com/ICRG.aspx>>.

F Exécution juridique des contrats

Cette composante est fondée sur les estimations du *Doing Business* de la Banque mondiale pour le temps et l'argent nécessaires pour recouvrer une dette. La dette est supposée être égale à 200% du revenu per capita du pays où le demandeur s'est conformé au contrat et où un jugement a été rendu en sa faveur. Des cotes de zéro à 10 ont été construites pour (1) le coût du temps (mesuré en nombre de jours calendaires nécessaires du moment où la poursuite judiciaire est déposée jusqu'à son paiement) et (2) le coût monétaire du procès (mesuré en pourcentage de la dette). Nous avons fait une moyenne pour ces deux cotes pour arriver à une cote finale pour cette sous-composante. La formule utilisée pour calculer la cote de zéro à 10 était la suivante : $(V_{\max} - V_i) /$

$(V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i représente le temps ou la valeur du coût de l'argent. Les valeurs pour V_{\max} et V_{\min} ont été fixées respectivement à 725 jours et à 82,3% (des écart-types de 1,5 au dessus de la moyenne) et 62 jours (des écart-types de 1,5 en dessous de la moyenne) et 0%. Les pays avec des valeurs en dehors des limites V_{\max} et V_{\min} ont reçues des cotes de zéro ou de dix selon les cas. ♦ **Source** Banque mondiale, *Doing Business* (plusieurs numéros), <<http://www.doingbusiness.org/>>.

G Restrictions réglementaires sur la vente de biens immobiliers

Cette sous-composante est basée sur les données du *Doing Business* de la Banque mondiale, sur le temps et les coûts monétaires nécessaires pour transférer la propriété d'un bien qui inclut un terrain et un entrepôt. Des indices de zéro à 10 ont été construits pour (1) le coût du temps (mesuré en nombre de jours calendaires nécessaires pour transférer la propriété) et (2) le coût monétaire du transfert de propriété (mesuré en pourcentage de la valeur de la propriété). Nous avons par la suite fait une moyenne pour ces deux indices pour arriver à la cote finale pour cette sous-composante. La formule utilisée pour calculer les cotes de zéro à 10 était la suivante : $(V_{\max} - V_i) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i représente le temps ou la valeur du coût de l'argent. Les valeurs pour V_{\max} et V_{\min} ont été fixées respectivement à 265 jours et à 15% (des écart-types de 1,5 au dessus de la moyenne) et 0 jours et 0%. Les pays avec des valeurs en dehors des limites V_{\max} et V_{\min} ont reçu des cotes de zéro ou de dix selon les cas. ♦ **Source** Banque mondiale, *Doing Business* (plusieurs numéros), <<http://www.doingbusiness.org/>>.

Catégorie 3 Accès à une monnaie saine

A Croissance de la masse monétaire

Cette composante mesure la croissance annuelle moyenne de la masse monétaire au cours des cinq dernières années moins la moyenne de la croissance annuelle du PIB réel au cours des dix dernières années. Les chiffres de l'offre monétaire M1 ont été utilisés pour mesurer le taux de croissance de la masse monétaire. La cote est égale à : $(V_{\max} - V_i) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i représente le taux de croissance annuelle moyen de l'offre monétaire au cours des cinq dernières années ajusté à la croissance du PIB réel au cours des dix années précédentes. Les valeurs de V_{\min} et V_{\max} ont été respectivement fixées à zéro et à 50%. Par conséquent, si le taux de croissance ajusté de l'offre monétaire au cours des cinq dernières années était de zéro, ce qui indique que la croissance monétaire était égale à la croissance à long terme de la production réelle, la formule produit une cote de 10. Les cotes diminuent à mesure que si la croissance ajustée de l'offre de monnaie augmente en direction des 50%. Lorsque la croissance monétaire annuelle ajustée est égale à (ou supérieure) à 50%, on obtient une cote de zéro. ♦ **Sources** Banque mondiale, *World Development Indicators* (plusieurs numéros); Fonds monétaire international, *International Financial Statistics* (plusieurs numéros); United Nations National Accounts.

B Écart-type de l'inflation

Cette composante mesure l'écart-type du taux d'inflation au cours des cinq dernières années. En général, le déflateur du PIB a été utilisé comme mesure de l'inflation pour cette composante. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, l'Indice des Prix à la Consommation a été utilisé. La formule suivante a été utilisée pour déterminer l'échelle de la cote de zéro à 10 pour chaque pays : $(V_{\max} - V_i) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i représente l'écart type d'un pays du taux annuel d'inflation au cours des cinq dernières années. Les valeurs de V_{\min} et V_{\max} ont été fixées respectivement à zéro et à 25%. Cette procédure permettra d'allouer les cotes les plus élevées aux pays avec la moins grande variation dans le taux d'inflation annuel. Une cote parfaite de 10 est obtenue lorsqu'il n'y a pas de variation dans le taux d'inflation sur une période de cinq ans. Les cotes diminueront en direction de zéro à mesure que l'écart type du taux d'inflation s'approche de 25% par an. ♦ **Sources** Banque mondiale, *World Development Indicators* (plusieurs numéros); Fonds monétaire international, *International Financial Statistics* (plusieurs numéros).

C Inflation : année la plus récente

En règle générale, l'indice des prix à la consommation a été utilisé comme mesure de l'inflation pour cette composante. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, le taux d'inflation du déflateur du PIB a été utilisé. Les cotes sur une échelle de zéro à 10 pour chaque pays ont été obtenues en utilisant la formule suivante : $(V_{\max} - V_i) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i représente le taux d'inflation au cours de l'année la plus récente. Les valeurs de V_{\min} et V_{\max} ont été respectivement fixées à zéro et à 50% -plus le taux d'inflation est faible, plus la cote sera élevée. Les pays qui atteignent une stabilité parfaite des prix, obtiennent une cote de 10. À mesure que le taux d'inflation s'approche d'un taux annuel de 50%, la cote de cette composante se déplace vers zéro. Une cote de zéro est attribuée à tous les pays avec un taux d'inflation de 50% ou plus. ♦ **Sources** Banque mondiale, *World Development Indicators* (plusieurs numéros); Fonds monétaire international, *International Financial Statistics* (plusieurs numéros).

D Liberté de posséder des comptes bancaires en devises étrangères

Lorsque les comptes bancaires en devises étrangères sont autorisés sans restriction tant au pays qu'à l'étranger, la cote est de 10. Lorsqu'il y a des restrictions sur ces comptes, la cote est de zéro. Si les comptes bancaires en devises étrangères sont autorisés au pays, mais pas à l'étranger (ou vice versa), la cote est de 5. ♦ **Sources** Fonds monétaire international, *Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions* (plusieurs numéros).

Catégorie 4 Liberté du commerce international**A Taxes sur le commerce international****i Revenus des taxes sur le commerce international (en pourcentage du secteur du commerce international)**

Cette sous-composante mesure le montant des taxes sur le commerce international par rapport aux exportations et importations. La formule utilisée pour calculer les cotes pour cette sous-composante est la suivante : $(V_{\max} - V_i) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i représente les recettes en provenance des taxes sur le commerce international comme part du secteur commercial. Les valeurs pour V_{\min} et V_{\max} ont été respectivement fixées à zéro et à 15%. Cette formule donne des cotes plus basses à mesure que le taux de droit de douane moyen augmente. Les pays n'ayant pas de droits de douane obtiennent une cote parfaite de 10. À mesure que les revenus de ces droits de douane se rapprochent d'un taux de 15% du commerce international, les cotes se rapprochent de zéro. (Veuillez prendre note qu'à l'exception de deux ou trois cas extrêmes, les recettes tirées des droits de douane en pourcentage du secteur commercial se situent dans une fourchette entre zéro et 15%). ♦ **Sources** Fonds monétaire international, *Government Finance Statistics Yearbook* (plusieurs années); Fonds monétaire international, *International Financial Statistics* (plusieurs années).

ii Taux moyen des tarifs douaniers

Cette sous-composante est basée sur la moyenne non pondérée des droits de douane. La formule utilisée pour calculer la cote de zéro à 10 pour chaque pays était la suivante : $(V_{\max} - V_i) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i représente le droit de douane moyen du pays. Les valeurs pour V_{\min} et V_{\max} ont été respectivement fixées à 0% et à 50%. Cette formule alloue une cote de 10 aux pays qui n'imposent pas de droits de douane. À mesure que le droit de douane moyen augmente, les pays ont obtenus des cotes plus basses. La cote se rapprochera de zéro à mesure que le droit de douane moyen se rapproche de 50%. (Veuillez prendre note qu'à l'exception de deux ou trois cas extrêmes, l'ensemble des pays ont les taux de droits de douane moyens dans une fourchette qui va de 0% à 50%). ♦ **Sources** Organisation mondiale du commerce, *World Tariff Profiles* (plusieurs numéros).

iii Écart-type des taux de droit de douane

À la différence d'un tarif unique, des variations importantes dans les taux de droits de douane ont un impact plus restrictif sur le commerce et, par conséquent, sur la liberté économique. Donc les pays avec une

plus grande variation dans leurs taux de droit de douane devraient obtenir des cotes plus basses. La formule utilisée pour calculer la cote de zéro à 10 pour cette composante est la suivante : $(V_{\max} - V_i) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i représente l'écart type des taux de droit de douane du pays. Les valeurs de V_{\min} et V_{\max} ont été respectivement fixées à 0% et à 25%. Cette formule alloue une cote de 10 aux pays qui imposent un taux de droit de douane uniforme. À mesure que l'écart type des taux de droit de douane se rapproche de 25%, les cotes se rapprochent de zéro. (Veuillez prendre note que, à l'exception d'un petit nombre de cas extrêmes, les écarts-type des taux de droit de douane pour les pays dans notre étude se situent dans une fourchette entre 0 et 25 %.) ♦ Sources Organisation mondiale du commerce, *World Tariff Profiles* (plusieurs numéros).

B Barrières réglementaires au commerce international

i Les barrières commerciales non-tarifaires

Cette sous-composante est basée sur la question de l'enquête du *Global Competitiveness Report*: « Dans votre pays, les tarifs douaniers et les barrières non tarifaires réduisent de manière significative la possibilité pour les marchandises importées d'être compétitives sur le marché intérieur. » La rédaction de la question a légèrement varié au cours des années. ♦ Source World Economic Forum, *Global Competitiveness Report* (plusieurs numéros), <<http://www.weforum.org/en/initiatives/gcp/index.htm>>.

ii Coûts de mise en conformité pour l'importation et l'exportation

Cette sous-composante est basée sur les données du Doing Business de la Banque mondiale sur le coût non monétaire des délais des procédures requises pour exporter ou importer un container plein, de 20 pieds, de tissus qui ne contient pas de produits dangereux ou du matériel militaire. Dans les pays où cela prend plus de temps pour exporter ou importer, la cote sera plus basse. Des cotes de zéro à 10 ont été construites pour (1) le coût du temps nécessaire à l'exportation d'un bien (mesuré en nombre de jours calendaires nécessaires) et (2) le coût du temps nécessaire à l'importation d'un bien (mesuré en nombre de jours calendaires nécessaires). On a pris la moyenne de ces deux cotes pour arriver à la cote finale pour cette sous-composante. La formule utilisée pour calculer la cote de zéro à 10 était la suivante : $(V_{\max} - V_i) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i représente la valeur du coût du temps. Les valeurs pour V_{\max} et V_{\min} ont été respectivement fixées à 62 et à 80 jours (des écart-types de 1,5 supérieur à la moyenne) et 2 jours (des écart-types de 1,5 en dessous de la moyenne) et 0 jours. Les pays avec des valeurs en dehors des limites de V_{\max} et V_{\min} ont reçu, selon les cas, soit une cote de zéro, soit une cote de 10. ♦ Source Banque mondiale, *Doing Business* (plusieurs numéros), <<http://www.doingbusiness.org/>>.

C Taille effective du secteur commercial par rapport à sa taille potentielle

L'analyse de régression a été utilisée pour calculer la taille attendue du secteur commercial basée sur la grandeur géographique et la taille de la population ainsi que son emplacement par rapport à la concentration du PIB mondial. La taille réelle du secteur commercial a ensuite été comparée à la taille attendue pour le pays. Si la taille réelle du secteur commercial est plus grande que prévu, ce chiffre sera positif. Si elle est moins grande que prévu, le nombre sera négatif. Le changement de pourcentage des nombres négatifs a été ajusté pour le rendre symétrique par rapport au changement de pourcentage des nombres positifs. La formule suivante a été utilisée pour placer les chiffres sur une échelle de zéro à 10 : $(V_i - V_{\min}) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i est la valeur réelle du pays pour la composante. V_{\max} et V_{\min} ont été respectivement fixés à 100% et à -50%. (À noter que -50% est symétrique avec +100%.) Cette procédure attribue des cotes plus élevées à des pays avec des secteurs commerciaux importants par rapport à ce à quoi on se serait attendu étant donné leur population, leur superficie et leur emplacement. D'un autre côté, les pays avec des secteurs commerciaux plus petits par rapport à leur taille obtiennent des cotes plus basses. Un court document qui donne des détails supplémentaires est disponible sur le site : <<http://www.freetheworld.com/2004/TradeSectorMethodology.pdf>>. ♦ Sources Banque mondiale, *World Development Indicators* (plusieurs numéros); Fonds monétaire international, *International Financial Statistics* (plusieurs numéros); United Nations National Accounts.

D Taux de change au marché noir

Cette composante est basée sur la différence en pourcentage entre le taux de change officiel et le taux de change au marché noir. La formule utilisée pour calculer les cotes de zéro à 10 votes pour cette composante est la suivante : $(V_{\max} - V_i) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i est le supplément du taux de change au marché noir pour un pays donné. Les valeurs pour V_{\min} et V_{\max} ont été respectivement fixées à 0% et à 50% respectivement. Cette formule permettra d'attribuer une cote de 10 pour les pays qui n'ont pas de taux de change au marché noir, c'est à dire ceux qui ont une monnaie nationale qui est pleinement convertible sans aucune restriction. Lorsqu'il y a un contrôle du taux de change et qu'un marché noir existe, les cotes se rapprocheront de 0 tandis que le supplément lié au marché noir augmente vers 50%. Une cote de zéro est donnée lorsque le supplément du marché noir est égal à, ou supérieur, à 50%. ♦ **Sources** Monetary Research Institute, *MRI Bankers' Guide to Foreign Currency* (plusieurs numéros), <<http://www.mriguide.com/>>.

E Contrôle du marché international des capitaux

i Restrictions à la propriété et à l'investissement étrangers

Cette sous-composante est basée sur les deux questions suivantes du *Global Competitiveness Report* : « la propriété étrangère des entreprises dans votre pays est rare, limitée à des participations minoritaires et souvent interdite dans des secteurs clés (= 1) ou répandue et encouragée (= 7) », et « Dans votre pays les règles régissant l'investissement direct étranger sont nuisibles et découragent les investissements directs étrangers (= 1) ou sont favorables et encouragent les investissements directs étrangers (= 7) ». ♦ **Source** World Economic Forum, *Global Competitiveness Report* (plusieurs numéros), <<http://www.weforum.org/en/initiatives/gcp/index.htm>>.

ii Contrôle des capitaux

Le Fonds monétaire international donne des informations sur un maximum de 13 types de contrôles internationaux des capitaux différents. La cote de zéro à 10 est le pourcentage des contrôles de capitaux qui n'est pas prélevé comme part du nombre total de contrôles de capitaux énumérés multiplié par 10. ♦ **Source** Fonds monétaire international, *Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions* (plusieurs numéros).

Catégorie 5 Réglementation du crédit, du travail et des affaires

A Réglementation du marché du crédit

i Structure de propriété des banques

Les données sur le pourcentage des dépôts bancaires détenus par les banques privées ont été utilisées pour construire les intervalles des cotes. Les pays ayant une plus grande part de dépôts bancaires privés ont reçu les cotes plus élevées. Lorsque les dépôts bancaires privés représentent un total entre 95% et 100%, les pays ont reçu une cote de 10. Lorsque les dépôts bancaires privés représentent entre 75% et 95% du total, une cote de 8 a été attribuée. Lorsque les dépôts bancaires privés représentent entre 40% et 75% du total, la cote a été de 5. Lorsque les dépôts bancaires privés ont totalisé entre 10% et 40%, les pays ont reçu une cote de 2. Une cote de zéro a été attribuée lorsque les dépôts privés étaient de 10% ou moins du total. ♦ **Sources** James R. Barth, Gerard Caprio, Jr. et Ross Levine, *Bank Regulation and Supervision* (plusieurs années), <<http://go.worldbank.org/SNUSW978P0>>; James R. Barth, Gerard Caprio, et Ross Levine, *Rethinking Bank Regulation: Till Angels Govern* (2006).

ii Concurrence des banques étrangères

Si un pays a approuvé l'ensemble ou la plupart des demandes des banques étrangères et si les banques étrangères ont une part importante des actifs du secteur bancaire, alors le pays a reçu une cote plus élevée, conformément à la matrice ci-dessous.

Taux de refus de licence aux banques étrangères (refus / demandes)

		0%	0%–49%	50%–100%
Actifs des banques étrangères par rapport aux actifs du secteur bancaire total	80%–100%	10	8	5
	40%–79%	9	7	4
	0%–39%	8	6	3

Sources James R. Barth, Gerard Caprio, Jr. et Ross Levine, *Bank Regulation and Supervision* (plusieurs années), <<http://go.worldbank.org/SNUSW978P0>>; James R. Barth, Gerard Caprio, et Ross Levine, *Rethinking Bank Regulation: Till Angels Govern* (2006).

iii Crédit au secteur privé

Cette sous-composante est basée sur le pourcentage de crédit intérieur consommé par le secteur privé. Des valeurs élevées signalent un plus grand degré de liberté économique. Donc la formule utilisée pour établir les cotes des pays pour cette sous-composante est $(V_i - V_{\min}) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i est la part du total du crédit intérieur du pays alloué au secteur privé et les valeurs de V_{\max} et V_{\min} ont été respectivement fixées à 99,9% et à 10,0%. Les données pour 1990 ont été utilisées pour calculer les valeurs maximales et minimales pour cette composante. La formule alloue des cotes plus élevées lorsque la part des crédits accordés au secteur privé augmente. La cote d'un pays donné se rapprochera de 10 lorsque la part du secteur privé dans le crédit intérieur est proche du maximum de l'année de référence (99,9%). Une cote proche de zéro résulte du fait que la part du crédit du secteur privé est proche du minimum de l'année de base (10,0%). ♦ **Source** Fonds monétaire international, *International Financial Statistics* (plusieurs numéros).

iv Contrôle des taux d'intérêt / taux d'intérêt réels négatifs

Des données sur les contrôles et les réglementations du marché du crédit ont été utilisées pour construire les intervalles des cotes. Les pays ayant des taux d'intérêt déterminés par le marché, une politique monétaire stable et des taux réels de dépôt et de prêt positifs ont reçu des cotes plus élevées. Lorsque les taux d'intérêt sont essentiellement déterminés par les forces du marché et que les taux réels étaient positifs, les pays ont reçu une cote de 10. Lorsque les taux d'intérêt ont été pour l'essentiel déterminés par le marché mais que les taux réels ont été parfois légèrement négatifs (moins de 5%) ou que le différentiel entre les taux créditeurs et débiteurs était important (8% ou plus), les pays ont reçu une cote de 8. Lorsque le taux de dépôt ou de prêt réel a été constamment négatif par un montant d'un seul chiffre ou que le différentiel entre les deux était réglementé par l'État, les pays ont obtenu une cote de 6. Lorsque les taux de dépôt et de prêt réels ont été fixés par le l'État et que les taux réels étaient souvent négatifs par un montant d'un seul chiffre, les pays ont obtenu une cote de 4. Lorsque le taux de dépôt et de prêt réel était régulièrement négatif par un montant de deux chiffres, les pays ont reçu une cote de 2. Une cote de zéro a été attribuée lorsque les taux de dépôt et de prêt réels ont été fixés par l'État et que les taux réels ont été régulièrement négatifs par des montants de deux chiffres ou que l'hyperinflation avait pratiquement éliminé le marché du crédit. ♦ **Source** Banque mondiale, *World Development Indicators* (plusieurs numéros); Fonds monétaire international, *International Financial Statistics* (plusieurs numéros).

B Réglementation du marché du travail

i Salaire minimum

Cette sous-composante est basée sur les données du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale pour le ratio du salaire minimum obligatoire par rapport à la moyenne de la valeur ajoutée par travailleur, une composante de « l'Indice de la difficulté de recruter. » Les pays qui ont un salaire minimum élevé par rapport à la moyenne de la valeur ajoutée par travailleur ont reçu des cotes plus basses. La formule utilisée pour calculer

les cotes de zéro à 10 pour cette sous-composante est : $(V_{\max} - V_i) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i représente le ratio entre le salaire minimum et la moyenne de la valeur ajoutée par travailleur. Les valeurs de V_{\max} et de V_{\min} ont été respectivement fixées à 79% (des écart-types de 1,5 au dessus de la moyenne) et 0%. Les pays où le salaire minimum était supérieur de plus de 79% de la moyenne de la valeur ajoutée par travailleur ont reçu une cote de zéro. Les pays avec des valeurs en dehors des limites de l'échelle V_{\max} et V_{\min} ont reçu, selon les cas, soit une cote de zéro, soit une cote de 10. ♦ **Source** Banque mondiale, *Doing Business* (plusieurs numéros), <<http://www.doingbusiness.org/>>.

ii Réglementations sur l'embauche et le licenciement

Cette sous-composante est basée sur la question du *Global Competitiveness Report*: «L'embauche et le licenciement des travailleurs est entravée par des réglementations (= 1) ou elle est flexible, déterminée par les employeurs (= 7). » La rédaction de la question a beaucoup varié au cours des années. ♦ **Source** World Economic Forum, *Global Competitiveness Report* (plusieurs numéros), <<http://www.weforum.org/en/initiatives/gcp/index.htm>>.

iii Négociations collectives centralisées

Cette sous-composante est basée sur la question du *Global Competitiveness Report* : « Les salaires dans votre pays sont déterminés par un processus de négociation centralisé (= 1) ou au niveau de chaque entreprise (= 7). » La rédaction de la question a légèrement varié au fil des ans. ♦ **Source** World Economic Forum, *Global Competitiveness Report* (plusieurs numéros), <<http://www.weforum.org/en/initiatives/gcp/index.htm>>.

iv Coût obligatoire d'embauche

Cette sous-composante est basée sur les du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale sur les coûts de la sécurité sociale, des taxes sur les salaires ainsi que les coûts d'autres avantages comme la retraite, l'assurance maladie, les congés de maternité, les allocations familiales, les congés payés et les vacances liés à l'embauche d'un employé. La formule utilisée pour calculer les cotes de zéro à 10 est la suivante : $(V_{\max} - V_i) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i représente les coûts de l'embauche (mesuré en pourcentage du salaire). Les valeurs pour V_{\max} et V_{\min} ont été respectivement fixées à 33% (des écarts-types de 1,5 au dessus de la moyenne) et 0%. Les pays avec des valeurs en dehors des limites de V_{\max} et V_{\min} ont reçu, selon les cas, soit une cote de zéro, soit une cote de 10. ♦ **Source** Banque mondiale, *Doing Business* (plusieurs numéros), <<http://www.doingbusiness.org/>>.

v Coût obligatoire de licenciement

Cette sous-composante est basée sur les données *Doing Business* de la Banque mondiale sur les coûts liés aux exigences de préavis, aux indemnités de licenciement, et aux pénalités qui doivent être payées lors du licenciement d'un employé. La formule utilisée pour calculer les cotes de zéro à 10 est la suivante : $(V_{\max} - V_i) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i représente les coûts de licenciement (mesuré en semaines de salaire). Les valeurs pour V_{\max} et V_{\min} ont été respectivement fixées à 108 semaines (des écarts-types de 1,5 au dessus de la moyenne) et 0 semaines. Les pays avec des valeurs en dehors des limites de V_{\max} et V_{\min} ont reçu, selon les cas, soit une cote de zéro, soit une cote de 10. ♦ **Source** Banque mondiale, *Doing Business* (plusieurs numéros), <<http://www.doingbusiness.org/>>.

vi Conscription

Les données sur le recours à et la durée de la conscription militaire ont été utilisés pour construire les intervalles des cotes. Les pays avec des périodes de conscription plus longues ont reçu des cotes plus basses. Une cote de 10 a été attribuée aux pays sans service militaire obligatoire. Lorsque la durée de la conscription est de six mois ou moins, les pays ont reçu une cote de 5. Lorsque la durée de la conscription était de plus de six mois mais pas plus de 12 mois, les pays ont reçu une cote de 3. Lorsque la durée de la conscription était de plus de 12 mois mais pas plus de 18 mois, les pays ont obtenu une cote de 1. Lorsque les périodes de conscription dépassaient les 18 mois, la cote était égale à zéro. ♦ **Sources** International Institute for Strategic Studies, *The Military Balance* (plusieurs numéros); War Resisters International, *World Survey of Conscription and Conscientious Objection to Military Service*, <<http://www.wri-irg.org/co/rtba/index.html>>.

C Réglementation des affaires

i Contrôle des prix

Plus les contrôles des prix sont communs, plus les cotes seront basses. Les données de l'enquête du *World Competitiveness Yearbook* (plusieurs éditions) de l'International Institute for Management Development (IMD) ont été utilisées pour classer 46 pays (essentiellement les économies développées) présentés dans ce rapport. D'autres sources ont été utilisées pour classer les autres pays. Une cote de 10 a été donnée aux pays s'il n'y avait pas de contrôles des prix ou de systèmes de gestion de l'offre. Lorsque les contrôles des prix étaient limités aux industries dans lesquelles des économies d'échelle pouvaient réduire l'efficacité de la concurrence (comme la production d'électricité), le pays a reçu une cote de 8. Lorsque les contrôles des prix ont été établis dans seulement quelques autres industries comme l'agriculture, le pays a reçu une cote de 6. Lorsque les contrôles des prix ont été établis pour l'énergie, l'agriculture, et plusieurs autres produits de base qui sont largement achetés par les ménages une cote de 4 a été donnée. Lorsque les contrôles des prix ont été établis pour un nombre significatif de produits, à la fois dans l'agriculture et dans l'industrie, le pays a reçu une cote de 2. Une cote de zéro a été donnée lorsqu'il y avait un large recours aux contrôles des prix dans plusieurs secteurs de l'économie. ♦ **Sources** International Institute for Management Development (IMD), *World Competitiveness Yearbook* (plusieurs numéros); Price Waterhouse, la série *Doing Business In ...*; Banque mondiale, *Adjustment in Africa: Reforms, Results, and the Road Ahead* (1994); Economist Intelligence Unit, *EIU Country Reports and Country Commerce*, 2001; US State Department, *Country Commercial Guides and Country Reports on Economic Policy and Trade Practices* (plusieurs années).

ii Formalités administratives

Cette sous-composante est basée sur la question du *Global Competitiveness Report* : « La mise en conformité avec les exigences administratives (permis, réglementations, rapports) émises par l'état de votre pays sont-elles (1 = pénibles, 7 = pas pénibles). » ♦ **Source** World Economic Forum, *Global Competitiveness Report* (plusieurs numéros), <<http://www.weforum.org/en/initiatives/gcp/index.htm>>.

iii Coûts de la bureaucratie

Cette sous-composante est basée sur la question du *Global Competitiveness Report*: « Est-ce que les normes dans la qualité des biens/services, de l'énergie, et d'autres réglementations (en dehors des réglementations environnementales) dans votre pays sont (1 = Laxiste ou inexistante, 7 = parmi les pays les plus strictes au monde). » ♦ **Source** World Economic Forum, *Global Competitiveness Report* (plusieurs numéros), <<http://www.weforum.org/en/initiatives/gcp/index.htm>>.

iv Démarrer une entreprise

Cette sous-composante est basée sur les données du *Doing Business* de la Banque mondiale sur le temps et l'argent nécessaires pour démarrer une nouvelle société à responsabilité limitée. Les pays dans lesquels les délais sont les plus longs ou les frais sont plus élevés pour démarrer une entreprise ont reçu des cotes plus basses. Des cotes de 0 à 10 ont été construites pour 3 variables différentes: (1) le temps (mesuré en jours) nécessaire pour se conformer aux réglementations pour démarrer une société à responsabilité limitée; (2) les coûts monétaires des frais payés aux autorités réglementaires (mesurés en part du revenu per-capita); et (3) un capital minimum que l'entrepreneur doit déposer dans un compte bancaire (mesuré en part du revenu per-capita). On obtient la moyenne de ces 3 cotes pour arriver à la cote finale de cette sous-composante. La formule utilisée pour calculer la cote de zéro à 10 est : $(V_{\max} - V_i) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i représente la valeur de la variable. Les valeurs pour V_{\max} et V_{\min} ont été respectivement fixées à 104 jours, 317% et 1,017% (des écart-types de 1,5 au-dessus de la moyenne) et 0 jours, 0% et 0%. Les pays avec des valeurs en dehors des limites de V_{\max} et V_{\min} ont reçu, selon les cas, des cotes soit de zéro, soit de 10. ♦ **Source**: Banque mondiale, *Doing Business* (plusieurs numéros), <<http://www.doingbusiness.org/>>.

v Corruption et pots-de-vin

Cette sous-composante est basée sur la question du *Global Competitiveness Report* : « Dans votre industrie, est-ce que, à votre avis, les entreprises ont fréquemment recours à des dessous-de-table ou à des pots de vins pour: A- les permis d'exportation et importation; B- le raccordement à des services publics (téléphone ou électricité); C- les paiements annuels d'impôts; D- l'attribution de contrats publics (projets d'investissement); E- L'obtention de décisions judiciaires favorables. Très répandu (= 1) Cela n'arrive jamais (=7). » ♦ **Source** World Economic Forum, *Global Competitiveness Report* (plusieurs numéros), <<http://www.weforum.org/en/initiatives/gcp/index.htm>>.

vi Restrictions à l'obtention des autorisations et des licences

Cette sous-composante est tirée de la base de données de la Banque mondiale *Doing Business* sur les délais en jours et les coûts monétaires requis pour obtenir un permis de construire d'un entrepôt standard. Les cotes de zéro à 10 ont été construites pour (1) le coût en termes de temps (mesuré en nombre de jours calendaires requis pour obtenir un permis) et (2) le coût monétaire pour obtenir le permis (mesuré en pourcentage du revenu par habitant). Nous avons par la suite fait la moyenne de ces deux cotes pour arriver à la cote finale pour cette sous-composante. La formule utilisée pour calculer la cote de zéro à 10 était : $(V_{\max} - V_i) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i représente la valeur temporelle et en termes de coût monétaire. Les valeurs pour V_{\max} et V_{\min} ont été respectivement fixées à 363 jours et à 2,763% (des écart-types de 1,5 au dessus de la moyenne) et 56 jours (des écart-types de 1,5 en dessous de la moyenne) et 0%. Les pays avec des valeurs en dehors des limites de V_{\max} et V_{\min} ont, selon les cas, reçu soit une cote de zéro, soit une cote de 10. ♦ **Source** Banque mondiale, *Doing Business* (plusieurs numéros), <<http://www.doingbusiness.org/>>.

vii Coût de la conformité fiscale

Cette sous-composante est tirée des données de la Banque mondiale *Doing Business* sur le temps annuel requis pour une entreprise pour préparer, remplir et payer les impôts sur les revenus des sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée, les taxes sur les ventes et les taxes sur le travail. La formule utilisée pour calculer la cote de zéro à 10 était : $(V_{\max} - V_i) / (V_{\max} - V_{\min})$ multiplié par 10. V_i représente le coût temporel (mesuré en heures) pour préparer les déclarations d'impôts. Les valeurs pour V_{\max} et V_{\min} ont été respectivement fixées à 892 heures (des écart-types de 1,5 au dessus de la moyenne) et 0 heures. Les pays avec des valeurs en dehors des limites de V_{\max} et de V_{\min} ont, selon les cas, reçu soit une cote de zéro, soit une cote de 10. ♦ **Source** Banque mondiale, *Doing Business* (plusieurs numéros), <<http://www.doingbusiness.org/>>.